



Administration  
communale



Wallonie

**ACCUSE DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME PAR LE  
COLLÈGE COMMUNAL DE FLOREFFE**

(Art. D.IV.33 du Code du Développement Territorial)

**Objet de la demande:**

*la régularisation d'une dalle fumièrre, d'un mur de soutènement et le placement d'une citerne de 10.000 litres pour la récolte de jus de fumier*

**Adresse et références cadastrales du terrain concerné par le projet :**

*Rue de la Charlerie à 5150 Floreffe*

*Division 1, section C numéro 117X, 117E2, 117D2*

**Date du récépissé ou de la réception du dossier envoyé : 17/12/2021**

**Référence du dossier à la Commune de Floreffe:**

*Permis d'urbanisme – n° 3454*

Considérant qu'au vu de la notice et au regard de l'ensemble des critères de sélection pertinents visés à l'article D.66§2 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement tel que modifié, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ; qu'une étude d'incidences n'était pas requise compte tenu du fait que :

- le projet s'inscrit en zone agricole; que la nature du projet devrait trouver à s'intégrer dans un contexte agricole ;
- le projet porte sur la régularisation d'une dalle fumièrre, d'un mur de soutènement et le placement d'une citerne de 10.000 litres pour la récolte de jus de fumier qui n'aura pas d'impact significatif sur le contexte paysager local ;
- la notice ne mentionne aucun impact sur les biens matériels, la mobilité et le patrimoine culturel ;
- le projet n'est pas susceptible de générer des eaux usées et ne s'inscrit pas dans ou aux abords d'un milieu sensible connu pour ses qualités hydrologique, géologique ou biologique ; qu'un dispositif de récolte des jus de fumièrre est programmé ;
- la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ne relève aucune incompatibilité avec le voisinage et aucun impact significatif sur le sol, l'eau, l'air, et le climat ;

Floreffe, le **04 janvier 2022**

Pour le collège communal, la personne déléguée :



David PYNNAERT

Conseiller en aménagement du territoire